



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

F
M

20059836

TRIBUNAL DE L'ÉTAT SE

12 MAI 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0477 393 418

Nom

(en entier) : AGRABIO

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Chemin du Dieu Amant 1 - 1325 Chaumont-Gistoux

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Délégation de Pouvoirs - Procuration

(extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 6 mai 2020)

Après délibérations et vote, l'assemblée générale, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

1. Décide d'accepter, avec effet à daté de ce jour, la démission en tant qu'administrateur non statutaire de Monsieur Christian Dieu domicilié Chemin du Dieu Aimant 1 à 1325 Chaumont-Gistoux et le remercie de sa contribution au développement de la société durant toute la période de son mandat.

2. Confirme la nomination, en tant qu'administrateur non statutaire, avec effet au 1er avril 2020 de Monsieur Pierre-Yves van Haute domicilié à la rue Général Lotz 100 à 1180 Uccle, avec le pouvoir d'agir séparément en ce qui concerne la gestion des activités liées à l'exploitation et tout ce qui lui est lié directement ou indirectement.

Son mandat est attribué pour une durée indéterminée et sera exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale

3. Pour autant que de besoin, l'assemblée confère tous pouvoirs à la société privée à responsabilité limitée Ad-Ministerie ayant son siège social Brusselsesteenweg 66 à 1860 Meise, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités qui s'avèraient nécessaires dû aux des décisions prises, auprès de toutes administrations privées ou publiques.

(extrait du Procès-Verbal de la réunion du Collège des Administrateurs tenue le 6 mai 2020)

Le collège des administrateurs prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

4.1. Dans le cadre de la gestion des cultures et des terres agricoles exploitée par la Société, le collège des administrateurs considère que le prestataire agissant en qualité de Chef de Culture de la Société puisse agir et engager la Société afin de mener à bien ses fonctions. Dans ce cadre, le collège des administrateurs autorise et habilite Monsieur Christian Dieu, domicilié au Chemin du Dieu Aimant 1, 1325 Chaumont Gistoux avec tous les pouvoirs tels que prévus ci-après :

- De représenter la Société en relation avec toute personne ou société qui ont pour objet de cultiver des céréales, fruits ou légumes sur les parcelles et terres agricoles dont la Société en a la gestion ;

De négocier, rédiger, amender et signer au nom et pour le compte de la Société tout achat de fournitures (semences, engrais, fumier, matériel etc...) et tout contrat de marchandises nécessaire ou simplement utile à la culture des parcelles et des terres agricoles dont la Société en a la gestion et ce, dans une limite ne pouvant pas excéder 30.000 EUR pour chaque transaction prise individuellement et sur base annuelle ;

- De négocier, rédiger, amender et signer au nom et pour le compte de la Société tout contrat de vente ayant pour objet la vente de la production issus des cultures dont la Société a la gestion et ce, sans limitation de montant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2020 - Annexes du Moniteur belge



- De représenter la Société à l'égard de toute administration publique et en particulier à l'égard des organismes directement ou indirectement liés à l'agriculture en Belgique en ce compris mais non limité à Certisys, l'AFSCA ainsi que tout organisme public ou privé actif dans l'octroi de subsides et d'aides lié à l'agriculture en Belgique ;

Engager et donner des instructions à des prestataires et/ou des ouvriers horticoles ayant pour objet de travailler dans l'exploitation ainsi que sur les parcelles et les cultures dont la Société en a la gestion et ce, dans une limite ne pouvant pas excéder 30.000 EUR pour chaque transaction prise individuellement et sur base annuelle ; et

- De manière générale, faire tout ce qui nécessaire ou simplement utile à l'exécution de sa mission compte tenu de ce qui précède et de la qualité du Mandataire en tant que Chef de culture de la Société.

4.2. Les pouvoirs octroyés à Monsieur Christian Dieu seront valables pour une durée illimitée étant entendu que ceux-ci prendront fin aussitôt ces pouvoirs révoqués par le Collège des administrateurs de la Société.

4.3. Le collège des administrateurs donne procuration à la société privée à responsabilité limitée Ad-Ministerie ayant son siège social Brusselsesteenweg 66 à 1860 Meise, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités administratives qui s'avèreraient nécessaires ou simplement utiles en raison des décisions prises, au-près de toutes administrations privées ou publiques et, en particulier, à l'égard de la Banque Carrefour des Entreprises et du greffe du tribunal de l'entreprise.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire